

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 20
Membres représentés : 10
Membres absents : 5
Membres votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 4 avril 2025 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Fatima AAZIZ, Mme. Zoubida KATTHALA, M. Bachir HADDOUCHE, Mme. Sandrine HERTIG, M. Lahcen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, M. Salah KOBBI, Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ Conseillers municipaux délégués.

Mme. Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, M. Éric PELEAU, Mme. Mariam KANTE, M. Abdelaziz BENTAJ, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme. Khady FOFANA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme. LARIK,
M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. BAYLAL,
M. STIOUI-GURUNG, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme. HERTIG,
M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué à M. HADDOUCHE,
Mme. Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à M. FRANCOIS,
M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme. HENRIOL

Mme. Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme. MOHAMED,

M. Jérémie LAGARDE, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. AMAGHAR,

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. PELEAU,

Mme. Emmanuelle SAUNIER, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. BENTAJ.

ABSENTS :

M. Gabriel MASSOU, Conseiller municipal ;

Mme. Eve NIELBIEN, Conseillère municipale ;

Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale ;

M. Abderrahim AIT OMAR, Conseiller municipal ;

Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS DU
TITRE DE LA PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2025**

Accusé de réception en préfecture
092-219200709 2025-04-10 10:02-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

MADAME LARIK EXPOSE AU CONSEIL

Que la Politique de la Ville a pour but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants,

Que le nouveau Contrat de Ville intitulé Contrat d'Engagements quartiers 2030 de Villeneuve-la-Garenne signé le 29 avril 2024 (entre l'Etat, la ville de Villeneuve-la-Garenne, le Département des Hauts-de-Seine et d'autres partenaires) constitue le cadre d'action de la politique de la ville,

Que le Contrat Engagements Quartiers 2030 a pour ambition d'améliorer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires en mettant en place des dispositifs innovants et en renforçant ceux déjà existants,

Que conformément aux orientations gouvernementales, pour simplifier les processus administratifs et donner de la visibilité aux acteurs, des conventions de subventions sont conclues sous la forme de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (C.P.O), qui fixent les montants et les objectifs à atteindre sur 3 ans,

Que la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville de Villeneuve-la-Garenne fixée par le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 applicable au 1er janvier 2024, concerne le quartier prioritaire « CAP Villeneuve » pour une population de 12 000 habitants,

Que les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projet Contrat d'engagements quartiers 2030 pour 2025 s'inscrivent dans les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du contrat de ville de Villeneuve-la-Garenne. Certaines des actions sont portées par des associations, qui sollicitent à ce titre des subventions de la Ville afin de les mener à bien,

Que les porteurs des actions ont pu bénéficier de l'accompagnement de la mission politique de la ville qui lors de l'instruction des dossiers a veillé à rendre complémentaire l'ensemble des actions au regard du droit commun et à ce que ces dernières correspondent aux axes stratégiques du contrat de ville,

Que les subventions aux associations soumises à validation du Conseil municipal concernent :

- Les 28 actions de la thématique Epanouissement pour 89 700 €,
- Les 8 actions de la thématique Santé, bien-être physique et mental pour 19 300 €,
- Les 11 actions de la thématique Insertion sociale et professionnelle pour 49 500 €,
- Les 10 actions de la thématique logement, cadre de vie urbain apaisé pour 28 500 €,

Ce qui représente un total de 187 000 €, réparti de la manière suivante :

THEMATIQUE EPANOUISSEMENT			
MONTANTS PROPOSES POLITIQUE DE LA VILLE POUR LES ACTIONS PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS			
Accompagner la parentalité et le lien parents/enfants			
PORTEUR	INTITULE DE L'ACTION	COUT	MONTANT
ADABE	Accompagnement à la parentalité	33 781 €	1 500 €
MA VIE	Atelier Parentalité	16 621 €	1 000 €
Garantir l'accès à la culture			
APSA	Aspa show 2 ^{ème} Edition	34 275 €	9 000 €
LECTURES NOMADES	Médiation culturelle et Animations familiales par le biais du livre	12 362 €	4 000 €
MJC	En route vers la jeunesse	92 100 €	4 000 €
	Soutien aux populations des quartiers sud	150 000 €	11 000 €
PLUR'ART	Fabuleuses histoires d'arts	63 907 €	8 000 €
SECOURS POPULAIRE	CV 2025 Villeneuve	64 000 €	5 000 €
Réunir les conditions de la réussite éducative			
ADABE	Accompagnement à la scolarité des jeunes en difficultés	105 965 €	2 000 €
	CAP Numérique : Réengager les jeunes à travers le Fablab	24 733 €	1 500 €
BATTEURS POUR LA PAIX	Apport culturel en milieu scolaire pour lutter contre le décrochage scolaire et les conflits/ rixe	42 720 €	1 500 €
CŒUR DE LIONNE	Orthopédagogie/Approches et solutions pour la réussite éducative	10 000 €	1 000 €
ENSEMBLE	Apprendre encore et toujours	56 000 €	5 200 €
GENERATION UNIS	Destination avenir	13 900 €	4 000 €
MAVIE	Soutien scolaire	130 400 €	1 500 €
MJC	Accompagnement des jeunes et des familles dans la scolarité	147 700 €	6 000 €
Faire de la pratique sportive un levier d'inclusion et de réussite			
AVG	Semaine de promotion des valeurs sportives	14 400 €	1 000 €
	La glisse comme vecteur d'apprentissage et de rassemblement	12 150 €	1 000 €
	Activité physique un moyen pour lutter contre l'obésité dans les QPV	19 650 €	1 000 €
GENERATION UNIS	Urban Ball 5	26 000 €	2 000 €
	3, 2, 1 ça tourne	22 700 €	5 000 €
	MK Cup 2025	50 000 €	2 000 €
GORILLA VILLENEUVE THAI	Boxer la violence	10 700 €	2 000 €
HANDBALL CLUB	Hand'Inclusif	44 500 €	1 500 €
KC BOXING	La boxe éducative au service de l'inclusion sociale des jeunes	43 950 €	1 000 €

LE PARCOURS DE MARWAN	Les petits champions	15 300 €	1 000 €
LES PAS DE L'ESPOIR	Mille-pattes pour tous	19 200 €	3 000 €
NUBIAN SOUL	Voyage chorégraphique	32 900 €	3 000 €
THEMATIQUE MONTANT TOTAL			89 700 €

THEMATIQUE SANTE, BIEN ETRE PHYSIQUE ET MENTAL			
MONTANTS PROPOSES POLITIQUE DE LA VILLE POUR LES ACTIONS PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS			
Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique			
PORTEUR	INTITULE DE L'ACTION	COUT	MONTANT
CROIX ROUGE	Jeunes-Parents-Ecoles	46 769 €	2 000 €
LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS	Lieu d'accueil parents – enfants en situation de handicap	46 600 €	2 000 €
FAIT D'OR	Sourire partagé	4 000 €	1 000 €
L'ESCALE	Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences faites aux femmes	423 598 €	2 000 €
LES FEMMES ENGAGEES	Ateliers : café des famille art thérapie et cours de body boxing femme	82 250 €	2 500 €
Faciliter l'accès aux soins pour les habitants les plus vulnérables			
CROIX ROUGE	Promotion de la santé globale	123 261 €	4 300 €
	Cohésion sociale	125 933 €	1 000 €
	Prévention santé jeunes	125 055 €	4 500 €
THEMATIQUE MONTANT TOTAL			19 300 €

THEMATIQUE INSERTION CITOYENNE ET PROFESSIONNELLE			
MONTANTS PROPOSES POLITIQUE DE LA VILLE POUR LES ACTIONS PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS			
Agir sur les principaux freins qui font obstacle à l'emploi des habitants des quartiers : des parcours vers et dans l'emploi « sans coupure » par une meilleure coordination des acteurs			
PORTEUR	INTITULE DE L'ACTION	COUT	MONTANT
AA92	Le relais de liens	107 000 €	20 000 €
ADABE	Projet Avenir : Renforcement des Compétences Linguistiques et Numériques des Primo-Arrivants	58 876 €	1 500 €
LECTURES NOMADES	Alphabétisation, FLE atelier sociolinguistique, oral et numérique	30 628 €	2 000 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	Eduction aux sciences et technique à VLG	12 300 €	1 000 €
	À la découverte des métiers de l'animation	4 000 €	1 000 €
MISSION LOCALE	Cercle de recherche d'emploi	33 000 €	4 000 €
POLE S	Fablab d'éducation numérique	15 874 €	3 500 €
	Plateforme de formation en Français à visée professionnelle sur le territoire de VLG	42 600 €	6 000 €
	Médiation Numérique	448 965 €	8 500 €

S'appuyer sur les quartiers comme « ressources » pour développer l'entrepreneuriat, l'activité économique et l'installation de l'activité sur le territoire			
ADIE	Agir au plus près des habitants des QPV afin de donner accès à l'entrepreneuriat et à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement à ceux dont les projets n'ont pas accès au crédit	377 276 €	1 000 €
Faciliter et valoriser l'engagement des habitants			
PLAYGROUND	Inclusion numérique et eSport pour la jeunesse de Villeneuve-la-Garenne	26 350 €	1 000 €
THEMATIQUE MONTANT TOTAL			49 500 €

THEMATIQUE LOGEMENT ET CADRE DE VIE URBAIN APAISE			
MONTANTS PROPOSES POLITIQUE DE LA VILLE POUR LES ACTIONS PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS			
Favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants au sein du quartier : verdissement, circulations au sein du quartier, lieux de vie et de rencontre dans le quartier			
PORTEUR	INTITULE DE L'ACTION	COUT	MONTANT
FASE	Jardin partagé	15 800 €	2 500 €
MEMOIRES CROISEES	Places aux femmes !	6 700 €	2 000 €
Renforcer les connexions et les liens avec les principaux lieux de vie en s'attachant notamment à promouvoir les mobilités douces, revaloriser les quartiers et mettre en lumière les initiatives des habitants, lever les freins à la mobilité			
AML	Rencontres intergénérationnelles et actions de solidarité dans les quartiers prioritaires de la ville	8 000 €	1 000 €
FAIT D'OR	Solidarité à la Rotonde	9 500 €	2 000 €
MES TISSAGES	Retouche solidaire	46 500 €	2 000 €
LES PINCES A LINGES	SneaK'Coeurs, personnalise ta basket !	20 000 €	4 000 €
Lutter activement - prévention et répression - contre les incivilités et les violences urbaines			
AA92	Médiateurs en Action : En Milieu Scolaire et au-delà pour un Climat Scolaire et Urbain Apaisé	26 100 €	7 000 €
	Le Comptoir des Liens : Médiation et convivialité au cœur du quartier	116 310 €	3 000 €
NUBIAN SOUL	Fatalité zéro	43 500 €	4 000 €
VLG FUSTAL	Sauvons nos talents !	60 500 €	1 000 €
THEMATIQUE MONTANT TOTAL			28 500 €

Qu'il convient de rappeler que la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 en date du 6 juin 2001) impose à la Commune, dès lors qu'elle attribue une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros, de conclure avec l'association bénéficiaire une convention définissant l'objet, le montant et les conditions de cette subvention,

Que la Ville, dans le cadre de la charte éthique a souhaité conventionner dès l'attribution de 1 000 € de subvention avec les associations afin de valoriser leurs projets,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250410-2025_04_10_02-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

Qu'aux termes de ce contrat, les associations devront s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public,

Qu'à ce titre, toutes les associations recevant des subventions numéraires ou en nature de toutes organisations publiques devront s'engager, en souscrivant un contrat d'engagement républicain, à respecter les engagements suivants :

- Respect des lois de la république,
- Liberté de conscience,
- Liberté des membres de l'association,
- Egalité et non-discrimination,
- Fraternité et prévention de la violence,
- Respect de la dignité de la personne humaine,
- Respect des symboles de la république,

Que par ailleurs, en application du principe posé par l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, est tenu de ne pas prendre part à une délibération du Conseil tout membre de l'assemblée devant être considéré comme intéressé à l'affaire à laquelle se rapporte ladite délibération. Cette disposition trouve en particulier à s'appliquer aux conseillers municipaux exerçant des fonctions particulières au sein des associations susvisées,

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu la loi n° 2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 8 avril 2025,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Où les explications complètes de Mme. LARIK,

Et après en avoir délibéré.

DÉCIDE

D'approuver l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025 de la manière suivante :

Pour la thématique « THEMATIQUE EPANOUISSEMENT »,

L'attribution de la subvention d'un montant de 1 500 € à l'association ADABE, au titre de son action « Accompagnement à la parentalité »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association MA VIE au titre de son action « Atelier Parentalité »,

L'attribution de la subvention d'un montant 9 000 € à l'association APSA au titre de son action « Aspa show 2^{ème} Edition »,

L'attribution de la subvention d'un montant 4 000 € à l'association LECTURES NOMADES au titre de son action « Médiation culturelle et Animations familiales par le biais du livre »,

L'attribution de la subvention d'un montant 4 000 € à l'association MJC au titre de son action « En route vers la jeunesse »,

L'attribution de la subvention d'un montant 11 000 € à l'association MJC au titre de son action « Soutien aux populations des quartiers sud »,

L'attribution de la subvention d'un montant 8 000 € à l'association PLUR'ART au titre de son action « Fabuleuses histoires d'arts »,

L'attribution de la subvention d'un montant 5 000 € à l'association SECOURS POPULAIRE au titre de son action « CV 2025 Villeneuve »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association ADABE au titre de son action « Accompagnement à la scolarité des jeunes en difficultés »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 500 € à l'association ADABE au titre de son action « CAP Numérique : Réengager les jeunes à travers le Fablab »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 500 € à l'association BATTEURS POUR LA PAIX au titre de son action « Apport culturel en milieu scolaire pour lutter contre le décrochage scolaire et les conflits/ rixe »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association CŒUR DE LIONNE au titre de son action « Orthopédagogie/Approches et solutions pour la réussite éducative »,

L'attribution de la subvention d'un montant 5 200 € à l'association ENSEMBLE au titre de son action « Apprendre encore et toujours »,

L'attribution de la subvention d'un montant 4 000 € à l'association GENERATION UNIS au titre de son action « Destination avenir »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 500 € à l'association MAVIE au titre de son action « Soutien scolaire »,

L'attribution de la subvention d'un montant 6 000 € à l'association MJC au titre de son action « Accompagnement des jeunes et des familles dans la scolarité »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association AVG au titre de son action « Semaine de promotion des valeurs sportives »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association AVG au titre de son action « La glisse comme vecteur d'apprentissage et de rassemblement »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association AVG au titre de son action « Activité physique un moyen pour lutter contre l'obésité dans les QPV »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association GENERATION UNIS au titre de son action « Urban Ball 5 »,

L'attribution de la subvention d'un montant 5 000 € à l'association GENERATION UNIS au titre de son action « 3, 2, 1 ça tourne »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association GENERATION UNIS au titre de son action « MK Cup 2025 »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association GORILLA VILLENEUVE THAI au titre de son action « Boxer la violence »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 500 € à l'association HANDBALL CLUB au titre de son action « Hand'Inclusif »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association KC BOXING au titre de son action « La boxe éducative au service de l'inclusion sociale des jeunes »

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association LE PARCOURS DE MARWAN au titre de son action « Les petits champions »,

L'attribution de la subvention d'un montant 3 000 € à l'association LES PAS DE L'ESPOIR au titre de son action « Mille-pattes pour tous »,

L'attribution de la subvention d'un montant 3 000 € à l'association NUBIAN SOUL au titre de son action « Voyage chorégraphique »,

Pour la thématique « THEMATIQUE SANTE, BIEN ETRE PHYSIQUE ET MENTAL »

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association CROIX ROUGE au titre de son action « Jeunes-Parents-Ecoles »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS au titre de son action « Lieu d'accueil parents – enfants en situation de handicap »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association FAIT D'OR au titre de son action « Sourire partagé »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association L'ESCALE au titre de son action « Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences faites aux femmes »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 500 € à l'association LES FEMMES ENGAGEES au titre de son action « Ateliers : café des famille art thérapie et cours de body boxing femme »,

L'attribution de la subvention d'un montant 4 300 € à l'association CROIX ROUGE au titre de son action « Promotion de la santé globale »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association CROIX ROUGE au titre de son action « Cohésion sociale »,

L'attribution de la subvention d'un montant 4 500 € à l'association CROIX ROUGE au titre de son action « Prévention santé jeunes »,

Pour la thématique « THEMATIQUE INSERTION CITOYENNE ET PROFESSIONNELLE »

L'attribution de la subvention d'un montant 20 000 € à l'association AA92 au titre de son action « Le relais de liens »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 500 € à l'association ADABE au titre de son action « Projet Avenir : Renforcement des Compétences Linguistiques et Numériques des Primo-Arrivants »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association LECTURES NOMADES au titre de son action « Alphabétisation, FLE atelier sociolinguistique, oral et numérique »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS au titre de son action « Education aux sciences et technique à VLG »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS au titre de son action « À la découverte des métiers de l'animation »,

L'attribution de la subvention d'un montant 4 000 € à l'association MISSION LOCALE au titre de son action « Cercle de recherche d'emploi »,

L'attribution de la subvention d'un montant 3 500 € à l'association POLE S au titre de son action « Fablab d'éducation numérique »,

L'attribution de la subvention d'un montant 6 000 € à l'association POLE S au titre de son action « Plateforme de formation en Français à visée professionnelle sur le territoire de VLG »,

L'attribution de la subvention d'un montant 8 500 € à l'association POLE S au titre de son action « Médiation Numérique »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association ADIE au titre de son action « Agir au plus près des habitants des QPV afin de donner accès à l'entrepreneuriat et à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement à ceux dont les projets n'ont pas accès au crédit »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association PLAYGROUND au titre de son action « Inclusion numérique et eSport pour la jeunesse de Villeneuve-la-Garenne »,

Pour la thématique « THEMATIQUE LOGEMENT ET CADRE DE VIE URBAIN APAISE »

L'attribution de la subvention d'un montant 2 500 € à l'association FASE au titre de son action « Jardin partagé »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association MEMOIRES CROISEES au titre de son action « Places aux femmes ! »,

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association AML au titre de son action « Rencontres intergénérationnelles et actions de solidarité dans les quartiers prioritaires de la ville »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association FAIT D'OR au titre de son action « Solidarité à la Rotonde »,

L'attribution de la subvention d'un montant 2 000 € à l'association MES TISSAGES au titre de son action « Retouche solidaire »,

L'attribution de la subvention d'un montant 4 000 € à l'association LES PINCES A LINGES au titre de son action « Sneak'Coeurs, personnalise ta basket ! »,

L'attribution de la subvention d'un montant 7 000 € à l'association AA92 au titre de son action « Médiateurs en Action : En Milieu Scolaire et au-delà pour un Climat Scolaire et Urbain Apaisé »,

L'attribution de la subvention d'un montant 3 000 € à l'association AA92 au titre de son action « Le Comptoir des Liens : Médiation et convivialité au cœur du quartier »,

L'attribution de la subvention d'un montant 4 000 € à l'association NUBIAN SOUL au titre de son action « Fatalité zéro ».

L'attribution de la subvention d'un montant 1 000 € à l'association VLG FUSTAL au titre de son action « Sauvons nos talents ! ».

PRECISE

En application du principe posé par l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, est tenu de ne pas prendre part à une délibération du Conseil tout membre de l'assemblée devant être considéré comme intéressé à l'affaire à laquelle se rapporte ladite délibération.

Mme KANTE n'a pas pris part ni aux débats ni au vote pour les subventions concernant l'association AA92. Elle a quitté la salle du Conseil municipal.

Mme BANSEDE n'a pas pris part ni aux débats ni aux votes concernant la subvention concernant l'association MISSION LOCALE. Elle a quitté la salle du Conseil municipal.

M. KOBBI n'a pas pris part ni aux débats ni au vote pour la subvention concernant l'association AVG. Il a quitté la salle du Conseil municipal.

AUTORISE

Le maire à signer les conventions et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

PRECISE

Les conventions sont jointes à la présente note de synthèse

DIT

Que le montant sera inscrit au budget communal.

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale puisse faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Île-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris